

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012**

Le treize décembre deux mille douze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 6 décembre 2012.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, ÉZANIC Jean-Louis, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, LE TROUHER Erwan.

Étaient absents excusés : ÉLLIAS Claude, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe, ROBIN Evelyne.

Était absent non excusé : LE TROUHER Erwan.

Secrétaire de séance : HOUEIX Magali.

DONATION CHEMIN DE BELLEVUE PAR M. & Mme MORAUT Pierre de Stang er Guip :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que M. & Mme MORAUT Pierre de Stang er Guip en GUERN souhaitent céder, gratuitement à la commune, le chemin empierré d'une largeur de 8 ml et d'une longueur d'environ 150 ml situé sur la parcelle n° 52 de la section ZH leur appartenant. La donation sera fonction du tracé réalisé sur place entre les 2 parties.

Monsieur le Maire précise que cette donation permettra l'accessibilité piétonne au lotissement de la cité du Petit Bois, elle permettra également l'accessibilité au plan d'eau communal en empruntant un minimum de route pour toutes les personnes domiciliées au nord du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette donation. Maître GOGNON Notaire à BAUD est chargé de réaliser cet acte de donation et le Cabinet COGEO de PONTIVY est chargé de réaliser le bornage. Les frais relatifs à ces prestations seront à la charge de la commune.

CONTRAT D'ENTRETIEN ORGUE DE QUELVEN :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation pour le contrat d'entretien de l'orgue de Quelven.

3 entreprises ont été consultées. Une seule a répondu à l'appel d'offre, il s'agit de l'atelier Bernard HURVY de La Chapelle sur Erdre qui propose une prestation pour une intervention annuelle au prix de 560.92 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir l'atelier Bernard HURVY et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

RETOUR DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Général aura à répartir un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police ». Des opérations de sécurité peuvent entrer dans ce programme.

Après en avoir discuté, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident de présenter une demande pour la réalisation des plateaux ralentisseurs au village de Boderel et dans la rue du Stade. La réalisation de ces aménagements s'élèvera aux environs de 25200 € HT. Les membres du conseil demandent à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dont la demande de subvention auprès du Département du Morbihan au taux le plus élevé possible.

CHEMIN DE KERSALOUSSE – CESSION M & Mme ELLIAS Dominique :

Monsieur le Maire rappelle les décisions de rétrocession du chemin de Kersalousse.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il résulte du document d'arpentage réalisé par le Cabinet NICOLAS de PONTIVY que la commune cède 136 m² de la parcelle n° 157 de la section ZM à M & Mme ELLIAS Dominique et que M & Mme ELLIAS cède 12 m² de la parcelle n° 156 de la section ZM à la commune de GUERN.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les décisions prises précédemment concernant le prix et les frais restant inchangés, à savoir prix de vente 1 € le m² et les frais de l'acte d'échange à charge de M. & Mme ELLIAS Dominique, ce qui représente une soulte à la charge de Monsieur et Madame ELLIAS d'un montant de 124,00 € plus les frais de l'acte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette vente auprès de l'étude de Maître LE FALHER.

BATIMENT DE LA POSTE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'aménagement du bâtiment de la Poste.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 décembre 2012 pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- ✓ Lot 1 – Gros œuvre pour 39738.40 € HT, attribué à l'entreprise HELLEC de GUERN,
- ✓ Lot 2 – Charpente bois pour 6447.32 € HT, attribué à l'entreprise BIRRIEN de GOURIN,
- ✓ Lot 3 – Couverture pour 8238.96 € HT, attribué à l'entreprise GREVESE de GUERN,
- ✓ Lot 4 – Menuiseries pour 23443.21 € HT, attribué à l'entreprise BEVAN de LIGNOL,
- ✓ Lot 5 – Cloisons sèches, isolation pour 43624.25 € HT, attribué à l'entreprise LE SOURN HABITAT,
- ✓ Lot 6 – Revêtement de sol et mur pour 8787.03 € HT, attribué à l'entreprise LE DORTZ de BAUD,
- ✓ Lot 7 – Électricité pour 22074.44 € HT, attribué à l'entreprise SPE de PONTIVY,
- ✓ Lot 8 – Plomberie sanitaire pour 9462.50 € HT, attribué à l'entreprise BOUFFAUT de SÉGLIEN,
- ✓ Lot 9 – Peinture pour 13586.21 € HT, attribué à l'entreprise MOREAU de LIGNOL,
- ✓ Lot 10 – Récupération des eaux de pluie pour 3452.98 € HT, attribué à l'entreprise LE BADEZET de PONTIVY.

Après avoir délibéré, et sous réserve de la vérification des offres par le Pact HD, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés aux entreprises indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché à chaque titulaire.

CONVENTION ATESAT – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention ATESAT actuellement en cours arrive à échéance au 31 décembre 2012. Monsieur le Maire rappelle que la convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et qu'elle intervient essentiellement dans le domaine de la voirie (passation des marchés).

Monsieur le Maire précise que seules les communes qui font la demande de renouvellement de la convention pourront en bénéficier pour 2013. Un courrier, dans ce sens, a été envoyé le 6 décembre 2012 pour un renouvellement de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande présentée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement.

RÉVISION DES TARIFS :

Droit de place

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de maintenir le tarif de 13 € la demi-journée pour l'année 2013.

Utilisation de la halle marchande

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de maintenir le tarif à 10.50 € pour l'année 2013.

Location logements communaux

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de location des logements communaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} mars de chaque année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'augmenter de 2.15 % les tarifs des logements au 1^{er} mars 2013 (d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre).

Location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la location de la salle polyvalente ont été révisés en décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2013.

Adhésion à la Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que le tarif d'adhésion à la médiathèque municipale est de 12 € par an et par famille depuis le 1^{er} janvier 2012. Il est proposé de créer un tarif pour les personnes de passage d'un montant de 5 € par famille (carte temporaire).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de maintenir le tarif d'abonnement à 12 € par famille pour une année et de créer un tarif à 5 € pour les personnes de passage.

Restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier les tarifs pour l'année 2013, comme suit :

- Scolaire : 2.75 €
- Enseignants et personnels de la cantine : 5.10 €
- Personnes de passage : 6.60 €

Garderie municipale

Les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2012 sont les suivants :

- Matin : 1.40 €
- Soir : 2.20 € (avec le goûter)
- Si dépassement d'heure : 12 € la ½ heure par enfant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE** de maintenir les mêmes tarifs pour 2013.

Location salle des associations :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des associations est louée tous les mercredis après-midi à M. VERNUS Jean-Marc qui donne des cours de peinture. Le tarif appliqué est de 85 € pour l'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE** de maintenir le même tarif pour l'année 2013.

DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de conduire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Monsieur le Maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes.

Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune, sauf le lotissement « Les Hauts de Bellevue » avec le concours du bureau d'étude retenu,
- de prendre en charge pour cette intervention un coût de 13€ HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM, l'ADEME et le FEDER au minimum à 40% et au maximum à 80%.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ENTRÉE ET SORTIE D'AGGLOMÉRATION :

Monsieur le Maire rappelle que la traversée des villages de Vorlen et Boderel va être entièrement réaménagée. Considérant les conséquences induites en matière de pouvoir de police du maire au sein de la partie agglomérée de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer les villages de Vorlen et Boderel dans l'agglomération de la commune.

Les panneaux d'entrées et sorties d'agglomération devront être changés. Les positions des panneaux seront les suivantes :

- sur la RD2 (route de Pontivy - Melrand) – positionner le panneau sur le PR 35+000, à l'entrée de Vorlen,
- sur la RD2 (route de Pontivy - Melrand) – positionner le panneau sur le PR 35+ 520, à la sortie de Boderel,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'intégration des villages de Vorlen et Boderel dans l'agglomération et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour la modification de ces entrées et sorties d'agglomération.

POINT SUR LE SPECTACLE DE NOEL OFFERT AUX ENFANTS DES ÉCOLES :

Monsieur le Maire fait savoir que la commune a offert cette année aux enfants des écoles un spectacle intitulé « Galipette, le nuage qui fait des pirouettes ». Cette animation s'est déroulée le vendredi 7 décembre à la salle polyvalente. À l'issue du spectacle un goûter a été offert aux enfants (chocolat chaud ou jus d'orange et brioche ou pain au chocolat) ainsi que des friandises crottées de chocolat et clémentine.

POINT SUR L'ANIMATION 1 ARBRE 1 NAISSANCE :

Monsieur le Maire fait savoir que l'animation 1 arbre 1 naissance qui s'est déroulée le samedi 1^{er} décembre sur l'espace vert de la cité du Pont Hir a été apprécié. Les parents ont joué le jeu de planter un arbre pour la naissance de leur enfant. Sur les 20 enfants nés en 2011 et 2012, la moitié ont assisté à l'animation. Les enfants qui n'étaient pas présents ont eu leur arbre attribué et planté.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 12 janvier 2013 à 11 h 00 à la salle polyvalente. Toute la population guernate est invitée à cette cérémonie.

POINT SUR LES RÉUNIONS D'AMÉNAGEMENTS DE LA RUE DU STADE ET DE BODEREL :

Monsieur le Maire fait savoir que les 2 réunions de présentation des aménagements de la rue du Stade et de Boderel ont été suivies. Des échanges intéressants ont eu lieu, les diverses observations vont être remontées de manière à être prises en compte.

RÉUNION CAUE :

Monsieur le Maire fait savoir que le CAUE présentera l'étude réalisée sur la commune lors de la prochaine réunion du conseil municipal.